

Villers en direct n° 48

Juin 2026

Mairie : 04.77.60.50.77 / **Mail** : mairie@villers42.fr / **Site internet** : villersloire.e-monsite.com

RACCORDEMENT Au RESEAU DE FIBRE OPTIQUE

Petit rappel pour les personnes qui ne se sont pas encore raccordées à la fibre. A partir de janvier 2027, l'installation sera payante. Vous pouvez simplement demander l'installation d'une prise sans prendre un abonnement. Pour cela, rendez-vous sur le site du SIEL qui indique les démarches.

En cas de problème, vous pouvez vous adresser à la Mairie.

Pour rappel, le réseau en cuivre traditionnellement utilisé pour les services téléphoniques et l'internet ADSL va évoluer vers des technologies plus modernes d'ici 2030. Après l'arrêt définitif de celui-ci, vos services (téléphone fixe, internet, etc...) devront avoir basculé sur le réseau fibre optique.

Notre commune va être concernée selon un calendrier défini par Orange.

Pour information pour ceux qui souhaitent uniquement une ligne téléphonique fixe sans accès internet, il existe aussi, sur la fibre des abonnements téléphoniques simple sans service internet. Il ne s'agit en aucun cas de la fin de la téléphonie fixe, mais plutôt de son évolution vers de nouvelles technologies, notamment la fibre.

AGENCE POSTALE

Depuis le 1er janvier 2026, les tarifs d'affranchissement ont évolué. Jusqu'au 31 décembre 2025, 2 timbres lettre verte suffisaient pour un courrier dont le poids était compris entre 21g et 100g. Depuis l'augmentation des tarifs d'affranchissement, 2 timbres ne suffisent plus ; il vous faudra compléter par une vignette à 0,06€ afin que votre courrier soit correctement affranchi. Pour de plus amples explications, n'hésitez pas vous rapprocher de votre agence. Nous vous rappelons les services proposés par votre agence postale :

- Envoyer vos colis à destination de la France ou à l'international (colis inférieur à 10kg)
- Envoyer votre courrier
- Retirer ou déposer de l'argent si vous êtes client de la Banque Postale
- Acheter vos timbres ou colis
- Découvrir les forfaits de la poste mobile et les offres internet (réseau Bouygues)

INCIVILITES

Ces dernières semaines, plusieurs incivilités ont été constatées, notamment des dégradations vers le stade et la salle des Fêtes, des morceaux de verres dans la boîte aux lettres de la Poste où sont déposés les courriers à envoyer. Le facteur s'est coupé en relevant le courrier.

Ces faits sont regrettables et surtout entraînent des coûts importants pour les remises en état. Merci d'être vigilant et de nous signaler tout comportement suspect afin que nous puissions intervenir rapidement.

Pour rappel, il peut être demandé aux responsables, ou à leurs parents s'ils sont mineurs, la prise en charge des frais induits.



Les incivilités régulièrement constatées à proximité des colonnes de tri créent des désagréments pour les usagers et engendrent des coûts importants payés par l'ensemble des habitants de la communauté de communes à travers la redevance relative aux déchets ménagers.

RETOUR DES BEAUX JOURS ET VIVRE ENSEMBLE

Avec le retour du soleil et des beaux jours, nous avons envie de profiter de l'extérieur et de faire plein de travaux. Il convient cependant de respecter certaines règles pour de bonnes relations de voisinage :

- Le passage de la tondeuse, élagueuse, coupe bordure, tronçonneuse : autorisé les dimanches et jours fériés uniquement de 10h à 12h.
- Interdiction de brûler des ordures ménagères, déchets verts ou écobuage. Pour cela, les déchetteries sont à votre disposition.
- Tapage nocturne : écouter de la musique, parler fort, chanter pourquoi pas mais en pensant au voisinage. A partir de 22h, pensez à baisser le son.
- Pour les personnes qui subiraient ces désagréments, nous vous rappelons que la Gendarmerie est compétente pour intervenir. A ne contacter qu'à cas d'abus manifestes et répétés.
- Pensez à regarder régulièrement vos boîtes aux lettres afin d'éviter la formation de nids de guêpes.

COMITE CONSULTATIF ECOUTE ET PATRIMOINE

Lors de la mise en place des commissions et comités consultatifs communaux, le conseil municipal a décidé de remettre en activité le Comité Consultatif Ecoute et Patrimoine (CCEP).

Ce comité a travaillé pendant de nombreuses années à la collecte d'archives (photos, coupures de presse, documents divers). Il a également réalisé des interviews audio ou vidéo des personnes de plus de soixante-dix ans de la commune. Une solide base de données a été ainsi constituée. Cette base de données a été valorisée à travers la parution d'une gazette « Villers au fil du temps » dont les 25 exemplaires représentent plus de 1000 pages. Une fiction a aussi été réalisée et projetée publiquement, plusieurs expositions se sont également tenues à la salle d'animation. L'école peut avoir recours à la base de données.

Récemment les 1000 pages des 25 gazettes ont été reliées en deux tomes. Un exemplaire a été remis à l'école, un aux archives de la mairie et un autre à la bibliothèque où il peut être emprunté.

Dans le cadre de la réactivation du Comité Consultatif Ecoute et Patrimoine, un appel est lancé à toutes les personnes intéressées pour travailler sur l'histoire de la commune. L'investissement de chacun peut être ponctuel et bien ciblé ou plus important en fonction du temps qu'il peut ou souhaite consacrer à cela. Nul besoin d'être un Villersois de longue date pour rejoindre CCEP puisque la mission est avant tout de recueillir des éléments puis de les valoriser.

Si vous êtes intéressé ou si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez le faire savoir à un membre de l'équipe municipale, en mairie aux heures d'ouverture ou par courriel (mairie@villers42.fr).

TRI DES DECHETS RECYCLABLES

Nouvelles informations concernant le tri des emballages :

Les contenants doivent être vidés mais non nettoyés.

Exemple : un pot de mayonnaise doit être débarrassé de son contenu mais pas nettoyé car si encore de la matière, les emballages sont traités en déchets. Idem pour une bouteille plastique s'il reste du liquide, elle ne sera pas recyclée.

Pour les papiers cadeaux, il convient de distinguer l'aspect :

- S'ils sont brillants, il faut le mettre aux déchets ménagers
- Pour les autres dans le bac des emballages.

Nous mettrons régulièrement de petites informations afin d'améliorer le tri sélectif.

Calendrier des Manifestations

Juin :

- **Vendredi 19 : Fête de la Musique**, organisée par l'Avenir Musical
- **Samedi 20 : Tournoi de football féminin**, organisé par l'Association Sportive
- **Dimanche 28 : Kermesse de l'école**, organisée par le Sou des Ecoles

Juillet :

- **Samedi 18 et dimanche 19 : Ball-Trap**, organisé par la Chasse de Villers, vers la route de Jarnosse

Août :

- **Vendredi 21 : Challenge de l'Amitié**, organisé par l'Association des Boules de Villers, vers les terrains de boules, à partir de 14h.
- **Dimanche 23 : Fête du blé**, organisée par les Passionnés du Patrimoine Agricole en Roannais